

MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES
9 SEPTEMBRE 2024

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire tenue par le Conseil de la municipalité de Grosses-Roches le 9 septembre 2024 à 19 h 30 à la salle des délibérations du 159, rue Mgr Ross à Grosses-Roches.

Présences :

Monsieur Bruno Fournier, maire
Monsieur Dominique Ouellet, conseiller au siège # 1
Monsieur Sylvain Tremblay, conseiller au siège # 2
Madame Sonia Bérubé, conseillère au siège # 3
Madame Pâquerette Coulombe, conseillère au siège # 4
Madame Nicole Côté, conseillère au siège # 5
Monsieur Carol Fournier, conseiller au siège # 6

Les membres présents forment le quorum. Monsieur Bruno Fournier, maire, agit à titre de président d'assemblée. La directrice générale greffière-trésorière, madame Linda Imbeault, est aussi présente.

Cinq (5) personnes assistent aux délibérations du Conseil.

OUVERTURE

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée.

| |
|---------------|
| ORDRE DU JOUR |
|---------------|

Assemblée ordinaire du 9 septembre 2024

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 12 août 2024

4. CONSEIL

- 4.1 Possibilité de former le prochain conseil municipal avec 4 conseillers(ères) et un maire ou demeurer à 6 conseillers(ères) et un maire pour la prochaine élection de 2025

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET GREFFE

- 5.1 Approbation des comptes à payer et des chèques émis
- 5.2 Autorisation de paiement, facture Tetra Tech, ingénieurs pour bureau municipal au montant de 5 852,22 \$
- 5.3 Autorisation de l'emprunt et approbation de la soumission Les compteurs LeComte pour l'achat de 24 compteurs d'eau au montant de 8 681,13 \$

- 5.4 Autorisation de paiement de facture Bernard & Gaudreault, arpenteur pour projet bureau municipal au montant de 1 603,90 \$

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. TRANSPORT ET INFRASTRUCTURES

- 7.1 Petit terrain rue St-Jean
- 7.2 Route des Grosses-Roches
- 7.3 Résolution attestant la fin des travaux pour l'installation d'un nouveau garage municipal au site des bassins d'eaux usées

8. HYGIÈNE DU MILIEU

- 8.1 Recherche de fuite entre la station d'eau potable et les réservoirs en haut à discuter

9. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 9.1 Formation d'un nouveau Comité consultatif d'urbanisme

10. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

11. LOISIRS ET CULTURE

12. AUTRES

- 11- Demande d'appui à un projet de chasse aux sangliers en enclos déposé par M. Gilbert Bouchard

13. VARIA

- 13.1 Demande de rencontre avec le MAMH
- 13.2 Autorise le transfert de fonds du programme Voisins Solidaires à l'organisme du Journal D'Hier à Demian pour leur projet déposé et accepté
- 13.3 Autorisation de vendre les poutres d'acier à M. Bertrand Ross de Les Méchins au prix de sa soumission
- 13.4 Rencontre sollicitée avec notre Député M. Pascal Bérubé pour discuter des aides financières pour l'installation de glissières de sécurité sur la route des Grosses-Roches
14. Correspondance (voir pièces jointes s'il y a lieu)
15. Période de questions
16. Levée de la séance

2024-09-154 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 septembre 2024 ;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la présente séance tel que déposé cependant il demeure ouvert à toute modification si tous les membres du Conseil sont présents et renoncent à l'avis de convocation et à la documentation 72 heures à l'avance.

ADOPTÉE

2024-09-155 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 AOÛT 2024

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2024 ;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal ;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SONIA BÉRUBÉ

Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2024.

ADOPTÉE

2024-09-156 APPROBATION DES MONTANTS PAYÉS ET À PAYER POUR LA PÉRIODE DU 13 AOÛT AU 9 SEPTEMBRE 2024

IL EST PROPOSÉ PAR : CAROL FOURNIER

Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE les paiements des comptes inscrits au registre des chèques pour le compte courant pour la période du 13 août au 9 septembre 2024, pour un montant 26 298,55 \$ numérotés consécutivement de 4333 à 4351 pour les chèques de paies et de 7420 à 7447 pour les chèques courants inclusivement sont approuvés.

ADOPTÉE

2024-09-169 APPROBATION D'UN CONSEIL MUNICIPAL À 5 PERSONNES

Considérant que le gouvernement a modifié la Loi afin de permettre aux petites municipalités d'avoir un conseil municipal avec 4 conseillers et un maire pour les prochaines élections de 2025;

Considérant que le conseil municipal de Grosses-Roches désire se prévaloir de cette possibilité;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal accepte d'adopter un règlement avant le 31 décembre prochain pour mettre en application cette procédures.

ADOPTÉE

**2024-09-157 AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE — TRETA TECH —
PROJET CONSTRUCTION DES BUREAUX MUNICIPAUX —
FACTURE # F — 60880631**

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture suivante, à savoir :

- TETRA TECH facture # 60880631 : 5 852,22 \$
Accompagnement PRACIM, gestion de projet

QUE le montant de la dépense sera affecté au règlement d'emprunt numéro 362 prévu à cette fin.

ADOPTÉE

**2024-09-158 AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE — RIVE
ARCHITECTURE — PROJET CONSTRUCTION DES BUREAUX
MUNICIPAUX — FACTURE # F-2578**

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture suivante, à savoir :

- RIVE ARCHITECTURE facture # 2578 : 3 449,25 \$
Surveillance de chantier, réunion de démarrage, suivi des fiches techniques et dessins d'atelier à ce jour

QUE le montant de la dépense sera affecté au règlement d'emprunt numéro 362 prévu à cette fin.

ADOPTÉE

**2024-09-159 APPROBATION DE LA SOUMISSION — LES COMPTEURS
LECOMTE — ACHAT DE COMPTEURS D'EAU — SOUMISSION
10608**

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la soumission suivante, à savoir :

- Les Compteurs Lecomte : 8 681,13 \$
Achat de 24 compteurs d'eau

QUE le montant de la dépense sera affecté au règlement d'emprunt numéro 376 prévu à cette fin.

ADOPTÉE

2024-09-160 ACHAT COMPTEURS D'EAU ET INSTALLATION — APPROUVANT L'OFFRE DE LA CAISSE DESJARDINS DE LA MATANIE EMPRUNT PAR BILLET DE GRÉ À GRÉ DE 29 547 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : CAROL FOURNIER

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE la Municipalité de Grosses-Roches accepte l'offre de la Caisse Desjardins de La Matanie pour son emprunt de 29 547 \$ par billet en vertu du règlement d'emprunt numéro 376 décrétant une dépense et un emprunt de 29 547 \$ pour l'achat et l'installation de compteurs d'eau, au pair, amortissement sur **5 ans au taux de 5,23 %** comme suit :

| Échéance | Montant | Taux |
|-------------------|---------------------|-------------|
| 16 septembre 2025 | 5 300,00 \$ | 5,23 % |
| 16 septembre 2026 | 5 600,00 \$ | 5,23 % |
| 16 septembre 2027 | 5 900,00 \$ | 5,23 % |
| 16 septembre 2028 | 6 200,00 \$ | 5,23 % |
| 16 septembre 2029 | 6 547,00 \$ | 5,23 % |
| 16 septembre 2029 | 0 \$ — à renouveler | |
| | 29 547 \$ | |

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

QUE Monsieur Bruno Fournier, maire, et Madame Linda Imbeault, directrice générale et greffière-trésorière, sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Grosses-Roches tous les documents nécessaires pour ladite transaction.

ADOPTÉE

2024-09-161 AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE — BERNARD & GAUDREAU — PROJET CONSTRUCTION DES BUREAUX MUNICIPAUX — FACTURE # F — 10298

IL EST PROPOSÉ PAR : PÂQUERETTE COULOMBE

Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture suivante, à savoir :

- BERNARD & GAUDREAU facture # 10298 : 1 603,90 \$
Plan d'implantation pour le nouveau bureau municipal

QUE le montant de la dépense sera affecté au règlement d'emprunt numéro 362 prévu à cette fin.

ADOPTÉE

**2024-09-162 AUTORISATION DE LA DÉPENSE POUR L'INSTALLATION
D'UNE CLÔTURE AU PETIT PARC DE LA RUE SAINT-JEAN**

IL EST PROPOSÉ PAR : PÂQUERETTE COULOMBE

Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal autorise la dépense pour l'installation d'une clôture au petit parc de la rue Saint-Jean dans le but d'établir un emplacement précis et de préserver les équipements qui ont été mis en place à la suite du projet de parcs récréatifs intergénérationnels dans le cadre du Programme PRIMA.

ADOPTÉE

**2024-09-163 RÉOLUTION ATTESTANT LA FIN DE TRAVAUX — AIDE
FINANCIÈRE (PRABAM)**

Considérant que le projet pour l'installation d'un garage municipal est maintenant terminé ;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : NICOLE CÔTÉ

Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal entérine et confirme la réalisation des travaux visés par la reddition de compte finale.

ADOPTÉE

9.1 Formation d'un Comité consultatif d'urbanisme

Le Conseil reporte le point à une séance subséquente le temps de s'informer s'il y a des citoyennes ou citoyens qui seraient intéressés à siéger sur le comité.

Le maire et une conseillère ou un conseiller doivent siéger sur le Comité consultatif d'urbanisme.

M. Sylvain Tremblay, conseiller, a accepté de siéger sur ledit Comité.

Trois citoyennes ou citoyens doivent aussi faire partie du Comité.

Il est demandé à la directrice générale de consulter la population pour savoir s'il y a des citoyennes ou des citoyens qui pourraient être intéressés.

Elle va récupérer les noms et les présenter au Conseil municipal, et il fera un choix parmi la liste des personnes qui auront montré de l'intérêt.

Le Conseil adoptera une résolution nommant les membres dudit Comité à une séance subséquente.

La directrice générale prend en note le nom de M. Martin Gaudreault, citoyen présent dans la salle qui montre de l'intérêt.

**2024-09-164 RENOUVELLEMENT DU BAIL POUR LA SAISON
ESTIVALE 2025 DU CAFÉ DU HAVRE AVEC M. MICKAEL
CÔTÉ**

Considérant que Monsieur Michael Côté souhaiterait renouveler l'expérience de location du Café du Havre pour la prochaine saison estivale 2025 ;

Considérant que le Conseil est entièrement satisfait de la gestion de M. Côté et le félicite M. Côté pour l'aménagement remarquable, l'entretien impeccable du terrain et les bons retours positifs des clients ;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : NICOLE CÔTÉ

Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal ne voit pas d'objection à renouveler la location du Café du Havre pour la saison estivale 2025 avec M. Michael Côté.

QUE M. Côté se conforme aux mêmes conditions de l'entente qui avait été conclue avec lui pour la saison 2024.

QUE le montant du loyer sera cependant à rediscuter pour la saison estivale 2025.

QUE si la municipalité et le locataire n'arrivent pas à s'entendre sur le montant du loyer pour l'année prochaine, l'entente prendra fin.

QUE si la municipalité et le locataire arrivent à s'entendre, il y aura une résolution qui sera adoptée pour fixer le prix du loyer pour 2025.

ADOPTÉE

**2024-09-165 DEMANDE D'APPUI DE MONSIEUR GILBERT BOUCHARD
POUR SON PROJET DE CHASSE AUX SANGLIERS EN
ENCLOS**

Considérant que Monsieur Gilbert Bouchard a déposé une demande d'appui auprès du Conseil municipal de Grosses-Roches le 28 août dernier pour son projet de chasse aux sangliers en enclos ;

Considérant que, selon Monsieur Bouchard, ce projet pourrait entraîner la création de quatre (4) à dix (10) emplois, à la fois saisonniers et permanents ;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : PÂQUERETTE COULOMBE

Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal appuie le projet de Monsieur Gilbert Bouchard concernant la chasse aux sangliers en enclos, tout en respectant toutefois les conditions suivantes :

- Que l'usage d'élevage soit permis dans les zones choisies ;
- Que M. Bouchard ait tous les permis nécessaires pour ce genre d'exploitation et qu'il respecte tous les lois et règlements en vigueur ;
- Qu'il s'assure d'une surveillance rigoureuse pour éviter que les sangliers ne s'échappent de leur enclos si le projet se concrétise.

ADOPTÉE

**2024-09-166 PROJET VOISINS SOLIDAIRES PHASE 2 — VERSEMENT
DE 50 % DE L'AIDE FINANCIÈRE**

Considérant que la municipalité a reçu une somme de 2 500 \$ pour payer une partie des dépenses du projet de voisins solidaires phase 2 ;

Considérant que le Comité du Journal d'Hier à Demain est responsable du projet ;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal transfère la somme reçue au Comité du Journal d'Hier à Demain pour payer les dépenses du projet à ce jour.

ADOPTÉE

Point 13.1 Rencontre sollicité avec un agent du MAMH

La directrice générale est priée de communiquer avec M. Denis Côté, agent au MAMH, pour fixer une rencontre en présentiel avec les membres du Conseil municipal pour discuter des rôles et des responsabilités des élus.

Point 13.4 Rencontre avec M. Pascal Bérubé, député de Matane

Le conseiller Monsieur Dominique Ouellet demande au Conseil municipal de solliciter une rencontre avec notre député afin de discuter des aides financières possibles pour changer les glissières de sécurité sur la route des Grosses-Roches.

**2024-09-167 AUTORISATION DE VENDRE LES POUTRES D'ACIER
ENTREPOSÉ À M. BERTRAND ROSS**

Considérant que la municipalité avait demandé des soumissions sur invitation pour vendre les poutres d'acier (H-Beam) ;

Considérant qu'aucune soumission n'avait été déposée ;

Considérant que M. Bertrand Ross a fait une proposition le 6 septembre dernier pour acheter lesdites poutres ;

Considérant que l'offre satisfait le Conseil municipal ;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal accepte l'offre de M. Bertrand Ross pour une somme de 1000 \$ pour l'achat desdites poutres d'acier.

QUE M. Ross devra payer la somme proposée avant de venir chercher les poutres.

QUE la municipalité ne se tient pas responsable des accidents ou autres lors des manipulations des poutres et de leur déménagement.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue.

2024-09-168 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes).

DE lever la présente assemblée, il était 19 h 57.

ADOPTÉE

Le président d'assemblée et maire
Bruno Fournier

La directrice générale greffière-trésorière
Linda Imbeault

Approbation des résolutions

Je, Bruno Fournier, président d'assemblée et maire de la Municipalité de Grosses-Roches, approuve les résolutions votées lors de la séance ordinaire/extraordinaire, du 9 septembre 2024, à 19 h 30.

En signant ce document, cela équivaut à la signature de chaque résolution votée lors de cette séance, exception faite de la/ou des résolutions suivantes : _____.

Bruno Fournier, maire

Date